

Tarifs applicables au 01/04/2017

Lorsque l'opération aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible. Elle sera d'un montant irréductible fixé conformément au barème ci-après.

TRANSACTION - VENTE

VENTE :

Rémunération forfaitaire de 3 500 Euros TTC sur la part inférieure ou égale à 30 000 Euros.

Plus 8 % TTC sur la part comprise entre 30 001 Euros et 50 000 Euros

Plus 7 % TTC sur la part comprise entre 50 001 Euros et 100 000 Euros

Plus 5 % TTC sur la part excédant 100 000 Euros.

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

LES HONORAIRES : à la charge du bailleur :

Visite(s) / constitution du dossier / rédaction du bail : 8 € du m²

Etat des lieux d'entrée : 3€ du m²

Etat des lieux de sortie : 3€ du m²

Rédaction acte de caution : 50 € TTC

Plafonné à un mois de loyer Hors Charges.

LES HONORAIRES plafonnés à charge du locataire :

Visite(s) / Constitution du dossier / rédaction de bail à charge du locataire *: 8 € TTC par mètre carré de surface habitable

Etat des lieux d'entrée : 3 € TTC par mètre carré de surface habitable*

** Le montant des honoraires réglés par le locataire pour ces prestations, ne peut excéder celui versé par le bailleur et doit être inférieur aux plafonds ci-dessus*

